

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AUPRÈS
DE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLÉ AQUITAINE. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
AUPRÈS DE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE AQUITAINE.
DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Considérant les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et le renouvellement des conseillers municipaux.

Considérant les élections aux fonctions de Maire et Adjoints en date du 4 juillet 2020.

Considérant la nécessité de renouveler le délégué du Conseil Municipal qui siègera au sein des instances de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine - a'urba.

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Désigne Monsieur Jean-Luc Trichard, comme représentant de la Ville auprès de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine - a'urba.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_062
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AUPRÈS DE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE AQUITAINE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_062-DE-1-1_0.xml	text/xml	994
Nom original :		
DG20_062.pdf	application/pdf	438407
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	438407

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h24min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h24min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h24min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h24min30s	Reçu par le MI le 2020-07-21